

Session : Nusab 2025 / 2026

Forum : United Nation Development Program

Question : Comment renouveler les actions pour mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ?

Soumis par : délégation de Nouvelle Zélande

L'Assemblée générale,

Rappelant que, malgré les progrès accomplis, 138 millions d'enfants dans le monde sont toujours astreints au travail en 2024, 54 millions d'entre eux ont effectué des travaux dangereux susceptibles de mettre en péril leur santé, leur sécurité et leur développement, selon de nouvelles estimations publiées par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UNICEF,

Soulignant que l'article 32 de la Convention relative aux Droits de l'Enfants (CDE), ratifiée en avril 1993, assure la protection contre l'exploitation économique qui peut nuire à la santé, au développement mental, spirituel ou physique de l'enfant,

Affirmant la nécessité d'offrir un cadre propice pour le développement de l'enfant,

Soulignant que l'élimination du travail des enfants exige des efforts multisectoriels, combinant éducation, protection sociale, application des lois du travail et développement économique durable,

1. *Attire* l'attention sur le besoin potentiel de législation et de mise en oeuvre supplémentaires au niveau national et sur la promotion de la coopération internationale dans la lutte contre le travail des enfants,

2. *Encourage* les pays en développement à suivre l'exemple

- a. *Interdit* toutes les formes de travail pour les enfants de moins de 15 ans,
- b. *Fait* la distinction entre le travail des enfants acceptable, adapté à l'âge et aux capacités d'un enfant, et le travail des enfants préjudiciable qui affecte négativement la qualité de vie de l'enfant,
- c. *Élimine* toutes les formes d'esclavages, de trafics d'enfants, de prostitution, d'activités illicites ou de tout travail susceptible de nuire à la santé ou au développement de l'enfant ;

3. *Encourage* le développement d'une éducation universelle;

- a. Assure l'accès à l'école pour chaque enfant, notamment grâce à des bourses,
- b. Réduit les heures de travail des enfants de plus de 15 ans, pas plus de 12 heures par semaine, afin de permettre suffisamment de temps pour l'éducation et le repos, avec des heures de travail maximales clairement réglementées par jour ou par semaine ;

4. Exhorte les gouvernements à placer l'éducation de qualité au centre des stratégies nationales de lutte contre le travail des enfants, en reconnaissant son impact à long terme sur le développement ;

- a. Investie dans les infrastructures scolaires, la formation des enseignants et le matériel d'apprentissage dans les communautés rurales, indigènes et marginalisées,
- b. Fournit un soutien financier et logistique ciblé - tel que des bourses, des repas scolaires et le transport gratuit - pour réduire les obstacles économiques qui empêchent la fréquentation scolaire,
- c. Crée des programmes de sensibilisation dirigés par la communauté pour encourager les familles à donner la priorité à l'éducation plutôt qu'au travail et réduire les taux d'abandon scolaire,

5. Suggère de développer une main-d'oeuvre qualifiée grâce à des programmes institutionnalisés :

- a. Encourage les jeunes à agir contre le travail des enfants et à promouvoir les droits des travailleurs ,
- b. Propose des programmes de formation pour les jeunes leaders, comme le fait actuellement le Niger, afin de renforcer leur capacité à défendre les principes et les droits fondamentaux au travail, en leur fournissant des compétences en plaidoyer, des outils numériques et des techniques de mobilisation à la base,

6. Conseille aux pays développés de créer des lois afin de stopper la consommation de produits soupçonnés d'être fabriqués grâce au travail des enfants,